

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE POITIERS DU 4 FÉVRIER 2025

Affaire suivie par A. BENOIT
PV 2025-02-04
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, en date du 27 janvier 2025, le Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 4 février 2025.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents ou en visio :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, TECH, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Guilhem RIBAUT, Étudiant DU CAPEFE

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR Sciences du Sport
- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts
- M. Julien MICHEL, PU, UFR Sciences Fondamentales appliquées

Personnalités extérieures :

- Mme Carole BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers (visio)
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR, Anglais, Académie de Poitiers
- M. David FÉVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue – EAFC – Académie de Poitiers / Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable des formations MEEF - La Rochelle Université
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CeRCA-CNRS
- M. Yves TROUSSELLE, représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine (visio)

Étaient représentés :

- Mme Laëtitia BRÉGEON, Directrice de l'école élémentaire Jules Ferry Niort (par Mme Alison CHARAMON-HILL)
- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues (par Denis ALAMARGOT)
- M. Daniel LARDEAU, PRCE, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- M. Guillaume TEILLET, MCF, site INSPÉ du Campus de Niort (par Mme Muriel CORET)
- Mme Valérie THIERY, PU, Laboratoire LIENSs - LRU (par M. François GEOFFRIAU)

B) Membres invités :

Étaient présents :

- Mme Angélique BENOIT, assistante de direction, secrétaire de séance
- Mme Émilie DESSEIGNE, responsable des services administratifs
- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie

Nombre de membres présents : 10 en présentiel / 3 en visio à l'ouverture de séance

Nombre de votants présents : 13 à l'ouverture de séance

Nombre de procurations : 5

Nombre total de voix (votants présents + procurations) : 18

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance précédente

2. Points d'information :

- Instances : nominations/élections de nouveaux membres
- Bilan de la Journée Académique [JA3] du 14 janvier 2025
- Bilan de la mise en oeuvre des évaluations aux S1 et S3
- Bilan du suivi de l'assiduité (MEEF et PEES)
- Projet DU « Préparation CRPE » - point d'étape

3. Budget de l'INSPE :

- Plan d'économie budgétaire 2025
- Présentation d'éléments du budget de projet 2023/2024 (année échue)

4. Formations :

- Synthèses des conseils de perfectionnement du 1er semestre (MEEF, PEES)
- Problématiques liées à la mise en stage des étudiants
- Harmonisation de la recherche des berceaux de stage (MEEF2 et MEEF3)
- Modification des jours de mises en stage pour faciliter l'observation de situations professionnelles
- Fiche de liaison académique partagée pour les tuteurs et référents de stage : complétion dans un espace en ligne (MEEF, PEES)
- UE6 : LVE dans les formations MEEF : objectifs et attendus de l'UE
- Emplois du temps de la composante INSPE : périodes réservées (pause méridienne ; mercredi AM – UNSS ; jeudi après-midi : SUAPS, Culture)

5. Recherche pour l'éducation :

- Projet à venir d'un LéA-IFÉ - 2025 : didactique à l'INSPE de l'académie de Poitiers - articulations

Didactiques et Interdisciplinarité dans l'enseignement du Français (projet porté Muriel Coret, responsable scientifique & Gilles Tabourdeau, responsable pour le lieu d'éducation)

- Appels d'offres à venir du PPR "Sciences pour l'éducation" : projet porté par le CeRCA et partenariat envisagé avec l'INSPE (présentation par Nicolas Vibert)

6. Questions diverses

La séance est ouverte à 9h39, le quorum étant atteint. En effet, 13 membres sont présents dont 3 membres en visio et 5 procurations ont été transmises en amont de la séance. Le nombre de votants en séance est donc de 18.

1. Approbation du PV de la séance précédente :

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la séance du 10 décembre est soumis au vote des membres du Conseil d'Institut (CI). Ce dernier est approuvé.

Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 17

2. Points d'information :

- Instances : nominations/élections de nouveaux membres :

Grégoire BORST a été nommé en tant que représentant du Recteur pour siéger au sein du conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, parmi les 5 représentants.

Grégoire BORST est fortement impliqué dans la recherche et les actions de formation pour l'éducation : <https://www.lapsyde.com/membres/gregoire-borst>

Dès sa nomination il a été contacté par le directeur de l'INSPÉ qui l'a invité à rejoindre les prochaines réunions du Conseil d'Institut. Retenu par des obligations professionnelles, l'élection de la présidence du conseil se fera en sa présence le 8 avril 2025.

Alison CHARAMON-HILL présidera le Conseil d'Institut d'ici là, en tant que doyenne des 5 représentants. Denis ALAMARGOT la remercie pour avoir accepté d'assurer la présidence par intérim du Conseil d'Institut.

Une brève biographie est présentée aux membres du Conseil d'Institut.

Grégoire Borst

Ph.D, HDR

Professeur, Directeur
Université Paris Cité & IUF

Grégoire Borst est Professeur de psychologie du Développement et de neurosciences cognitives de l'éducation et Directeur du Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant (CNRS). Il a obtenu sa thèse en 2005 à l'Université Paris Sud et a intégré le LaPsyDÉ en 2010 après 4 ans de post-doctorat à l'Université d'Harvard. Ses recherches s'intéressent au rôle des fonctions cognitives de haut niveau (métacognition, planification, résistance aux automatismes, régulation émotionnelle) dans le développement cognitif et socio-émotionnel et dans les apprentissages scolaires chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte en combinant des approches comportementales et de neuroimagerie (EEG, NIRS, IRM).

- Bilan de la Journée Académique [JA3] du 14 janvier 2025 :

Denis ALAMARGOT rappelle que l'INSPÉ organise chaque année 5 journées académiques (JA) sur des différents sites géographiques.

65 formateurs et personnels étaient présents lors de la JA qui se tenait sur le site de Niort et les 4 sites de l'INSPÉ de l'académie étaient représentés.

Le déroulé de la journée est présenté aux membres du Conseil.

Le matin, une plénière s'est tenue :

- 10h00-10h10 : Mot d'accueil par Sébastien GOUDEAU, responsable pédagogique du site INSPÉ du campus de Niort

- 10h10-10h20 : Hommage à Michel LAMBERT

- 10h20-12h00 :

* Points d'information

* Politique générale - par Denis ALAMARGOT, directeur de l'INSPÉ,

* Administration - par Émilie DESSEIGNE, responsable administrative,

- * Formations - par Cécile LALANNE, directrice adjointe, assessesse à la pédagogie,
- * Recherche et Internationalisation - par Victor MILLOGO, directeur adjoint.

Denis ALAMARGOT évoque l'hommage rendu à Monsieur Michel LAMBERT lors de la JA, durant lequel 1 minute de silence observée. Monsieur LAMBERT était formateur en langue anglaise au sein de l'INSPÉ, jusqu'à sa retraite en octobre 2021.

Michel LAMBERT - 1959-2024, Formateur en anglais à l'IUFM et à l'ESPÉ

Michel Lambert est né le 03/05/1959 à Angoulême :

- Élève à l'école normale d'Angoulême : 1977/1978 - 1978/1979
- Instituteur titulaire à compter du 01/09/1979
- Obtention d'une licence d'anglais en 1981
- Obtention d'une maîtrise d'anglais en 1984
- Formation au centre PEGC de Bordeaux 1985/1986 - 1986/1987
- Détachement sur un poste de PLP anglais à la base aérienne 709 de Cognac (ministère de la défense) : 1987 à 1997
- Affectation en tant que PRCE à l'IUFM de Poitiers le 01/09/1997
- MCF en langues et littérature anglaise, stagiaire à compter du 01/09/2004, titularisé au 01/09/2005 à l'IUFM de Poitiers
- Titre de sa thèse : Cognition et métacognition dans l'apprentissage de l'anglais : étude expérimentale de leurs relations dans un contexte spécifique. Exploitation de la parenté interlinguale dans l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire.*
- Affectation à l'ESPÉ site d'Angoulême à compter du 01/09/2014
- Retraite au 01/10/2021.

L'après-midi se sont tenus différents ateliers, qui ont été :

Atelier 1 : « **Organiser l'information administrative sur IRIS** » : animé par Émilie DESSEIGNE, à l'attention des personnels BIATSS. Présentation des fonctionnalités du nouvel outil numérique de l'université. Une réflexion avec les services administratifs a été menée.

Atelier 2 : « **Former à distance** » : pour les DU Préparation CRPE, DU CAPEFE, DIU Sciences Cognitives, animé par Florent BLIN et Mathis ROMANO - PédagoLab, avec la contribution de Christophe BRUNET et Cécile LALANNE. La question portait sur la démarche d'enseignement à distance. Une réflexion sur la modularisation des enseignements a été faite.

Atelier 3 : « **PEES** » : animé par Denis ALAMARGOT et Nicolas EPINOUX. L'objectif était de rendre plus cohérente la formation. Il reste encore des zones de redondances avec peut-être un manque de communication entre les équipes.

Atelier 4 : « **MEEF1** » : **Accompagnement de stage** : animé par Jean-René CHEROUVRIER et Sébastien GOUDEAU.

Atelier 5 : « **MEEF2 (en co-modal)** » : animé par David BEYLOT, François GEOFFRIAU et Guillaume GARNIER. Une discussion a été menée sur le livret. Le travail n'est pas encore terminé. C'est un espace de discussion intéressant.

Atelier 6 : « **MEEF3** » : animé par Christiane REVOLON- LALANGE.

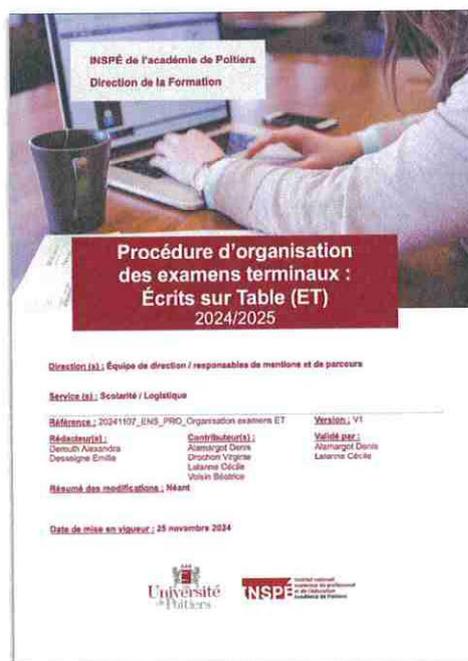
Atelier 7 : « MEEF4 » : animé par Émilie REMOND. La réflexion sur la mutualisation est en cours, notamment pour le MEEF4. L'objectif est la refonte de la maquette du MEEF4 pour IPHD qui est un Master « lourd » à l'heure actuelle.

Denis ALAMARGOT informe qu'une refonte du format de la JA est envisagée, afin de réduire la plénière et augmenter le temps de travail en ateliers. Il indique aux membres du CI que les comptes-rendus d'ateliers sont tenus à leur disposition.

- Bilan de la mise en œuvre des évaluations aux S1 et S3 :

Les calendriers d'évaluations ont été révisés car 2 examens ont dû être refaits. Pour l'un des copies ont disparu et pour l'autre un des 3 groupes étudiants n'avaient pas reçu les documents d'aide à la préparation.

S'agissant du contrôle terminal, et de l'organisation des Écrits sur Table (ET), une procédure a été rédigée. Un bilan de l'organisation des examens terminaux au 1^{er} semestre a été réalisé, par site, par le service scolarité de l'INSPÉ.



https://drive.google.com/file/d/1f10Yt9YuoRkikZMCo7_SyC3u7ij0hFoP/view?usp=share_link

En ce qui concerne le contrôle continu, il est indiqué que l'Université de Poitiers a publié en mars 2024 un cadrage définissant la nature des différentes épreuves (notamment la distinction entre écrit sur table et production écrite). Ce cadrage a été communiqué auprès de l'ensemble des équipes de formateurs de l'INSPÉ.

**Les définitions des natures d'évaluation
de l'Université de Poitiers**

Table des matières

1. Écrit sur table - ET.....	2
2. Production écrite - PE.....	2
3. Épreuve orale - EO.....	2
4. Mémoire avec soutenance - MS.....	2
5. Mémoire sans soutenance - M.....	3
6. Rapport écrit avec soutenance - RS.....	3
7. Rapport écrit sans soutenance - R.....	3
8. Soutenance - S.....	3
9. Production technique - P.....	4
10. L'évaluation des pratiques artistiques - PA.....	4
11. L'évaluation des pratiques sportives - PS.....	4
12. L'évaluation des pratiques techniques - PT.....	4
13. Quidus - Q.....	5

https://drive.google.com/file/d/1sb6aFA6EHGiXVsNnprd1J96R808RcHWY/view?usp=share_link

Cécile LALANNE explicite la différence entre un écrit sur table, qui doit être surveillé et dans un lieu prédéfini, et une production écrite. Tous les formateurs ont été informés de cette distinction.

Denis ALAMARGOT rappelle que l'IA (Intelligence Artificielle) peut interférer lors des productions écrites. Il est proposé de programmer un atelier à ce sujet lors de la prochaine journée académique.

François GEOFFRIAU déclare qu'il faut amener les étudiants à utiliser l'IA de façon intelligente. Il demande si, à Poitiers, des cours sont proposés sur cette thématique.

Cécile LALANNE explique qu'en culture numérique un cours de 2 heures est dispensé sur l'IA dans chaque mention. Elle note que ce volume horaire est toutefois insuffisant.

François GEOFFRIAU fait remonter qu'un cours a été programmé sur ce thème pour les mathématiciens.

Denis ALAMARGOT informe que « Étape IA », qui est une entreprise de l'académie, a fait une conférence à ce sujet. Il serait utile d'avoir une réflexion sur comment enseigner avec l'IA, et avoir les témoignages des enseignants.

Muriel CORET indique que l'IA pourrait aider à l'amélioration de l'écrit, notamment pour l'écriture du mémoire, dans la mesure où c'est une rédaction longue. C'est l'occasion appropriée pour instaurer une démarche réflexive à propos des outils d'aide à la rédaction. Ce constat n'empêche en aucun cas la mise en place d'une réflexion critique et distanciée par rapport à l'IA car les étudiants, dans un avenir proche, seront devant des élèves. Ils ne peuvent pas être en décalage par rapport à ce sujet. Elle note que les étudiants ne font pas encore de l'IA un objet de réflexion, à intégrer dans leur programmation, dans la conception de leur enseignement, et donc dans la façon dont ils veulent former leurs élèves.

Cécile LALANNE indique que les étudiants lui ont fait remonter qu'ils tâtonnent encore avec l'IA.

Denis ALAMARGOT déclare qu'à ce jour la question de l'IA est complexe à traiter dans les productions écrites, qui ne peut pas être considérée comme du plagiat. Cependant, après

interrogation des services juridiques de l'Université, il a été constaté qu'une réflexion était nécessaire entre la gestion de l'utilisation de l'IA. Doit-on s'orienter vers l'accompagnement ou la sanction ?

Yannick BLANDIN suggère qu'un panorama soit fait sur les différents outils, et d'adopter une réflexion collective au niveau de l'établissement. Il est nécessaire de se donner les moyens de réfléchir sur les enjeux de formation. Il fait part de son inquiétude quant au fait que l'établissement s'appuie sur la position du CNRS qui est ambiguë.

Carole BOYER indique que les IEN et IA IPR sont consultés quant au cadre de l'usage de l'IA en éducation.

- Bilan du suivi de l'assiduité (MEEF et PEES) :

Denis ALAMARGOT fait part qu'un processus de suivi de l'assiduité des étudiants en TD/TP a été mis en place au sein de l'INSPÉ (sites 86, 79 et 16).

Un bilan de cette mise en place a été réalisé en commission d'assiduité. Seuls 17 étudiants ont présenté des difficultés à justifier de leur assiduité en cours, certaines situations ne s'intégrant pas dans le cadrage des autorisations d'absences de l'Université de Poitiers.

Il est souligné 2 cas avérés d'utilisations de faux certificats médicaux (confirmés par l'Ordre National des Médecins Français), pour justifier d'absences. Des demandes de poursuites disciplinaires ont été adressées à la Direction des Affaires Juridiques de l'Université de Poitiers.

Denis ALAMARGOT informe qu'une commission d'assiduité s'est tenue, durant laquelle chaque cas problématique a été passé en revue. Les cas les plus problématiques concernaient le Master MEEF1. Suite à cette commission, des avertissements ont été donnés, au lieu de mettre la note zéro, car certains étudiants avaient prévenu et étaient de bonne foi. Lorsque cela concernait les faux certificats médicaux, ou un voyage à l'étranger pour convenance personnelle, des absences non justifiées ont été appliquées conformément à la charte des évaluations.

Yannick BLANDIN fait une remarque par rapport à la note de 0 associée à une absence injustifiée. Il évoque un jugement du tribunal administratif. La note de 0 est considérée comme une note de niveau et non pour une absence de remise d'un travail puisque ce dernier n'a pas pu être évalué. Il y a des cas de jurisprudence.

François GEOFFRIAU indique qu'il serait opportun de revoir le détail. Il évoque la question du plagiat, pour lequel le zéro n'est pas lié à un défaut de consigne.

Alison CHARAMON-HILL demande quelle pourrait être la réaction institutionnelle. Que pourrait-on mettre en place ? Quelle serait la solution pour sanctionner l'étudiant ?

Yannick BLANDIN indique qu'il s'agit d'une absence injustifiée et qui donc ne donne lieu à aucune note au niveau de l'UE.

Denis ALAMARGOT indique que l'avertissement est lié au fait d'un rappel à l'ordre. C'est la solution la plus bienveillante dans la mesure où l'INSPÉ ne peut pas mettre en cause la véracité des propos.

Manuel GIMENES évoque le cas des étudiants de psycho en approche par compétences, pour lesquels une absence injustifiée doit être intégrée en ABI. Ce qui fait que l'étudiant est appelé à redoubler. L'ABI est donc de ce fait une sanction plus dure, car elle engendre un redoublement.

Yannick BLANDIN précise qu'une absence justifiée permet d'aller en session de remplacement.

- Projet DU « Préparation CRPE » - point d'étape :

Les modalités sont rappelées.

•Public cible :

- Titulaire d'un master (MEEF ou autre Master) => futurs PEES TC et PEES MT
- Candidat disposant des conditions d'accès au concours => futurs PEES MT
- => pas uniquement des candidats pour le CRPE « Académie de Poitiers », ils pourront postuler pour tout autre concours académique CRPE.

•Distanciel : 100% dans un premier temps afin que chaque candidat soit accompagné de la même façon et en raison d'un recrutement national et seront certainement en emploi.

- Recrutement régional, national, international => éloignés des INSPÉ
- Candidats qui ont un emploi => peu disponibles en journée
- Egalité de traitement grâce au tout à distance

•Recourir au co-modal avec prudence et équipements (discussion au CI)

- Équipement des salles
- Expression d'un besoin pour préparation des oraux par exemple

Cécile LALANNE rappelle le vote de la maquette lors du dernier CI.

120 heures étudiant au total dont 80h de co-modal ou visio+ 40h de plateforme	Semestre 1 (60h)	Semestre 2 (60h)	Année (120h)
UE préparer les épreuves d'admissibilité (étape 1)	35h (25h visio + 10h de plateforme)	20h (10h visio + 10h de plateforme)	55h (35h visio) (+ 20h de plateforme)
UE préparer les épreuves d'admission (étape 2)	25h (15h visio + 10h de plateforme)	40h (30h visio + 10h de plateforme)	65h (45h visio) (+ 20h de plateforme)

Le diplôme sera délivré en compétences et non selon des notes. Ces dernières seraient simplement données à titre indicatif. Le DU sera validé par compétences et par l'assiduité.

Le plan d'action, ainsi que le calendrier universitaire des instances, sont présentés.

•Atelier « Former à distance » :

- pour les DU Préparation CRPE, DU CAPEFE, DIU Sciences Cognitives,
- Scénariser un cours à distance avec la plateforme UPDAGO - animé par le PédagoLab.

• Préparation de la mise en œuvre - année universitaire 2025/2026

Une réflexion a été menée au sujet :

- Du plan de communication engagé avec Laura BOISSON
 - Des modalités de recueil des candidatures et calendrier en cours d'élaboration :
- 1ère vague de candidatures du 14 février 2025 au 20 Mai 2025 (1ère commission fin mai)
 - 2ème vague de candidatures du 10 juin au 10 juillet 2025. (2ème commission mi-juillet).

À noter que, même si les candidatures sont acceptées, cela ne signifie pas que les candidats s'inscrivent.

- Les critères de sélection des candidatures sont à définir ;
- Le budget prévisionnel est à affiner sur un modèle formation à distance en cours de construction à l'UP (les calculs déjà effectués ne correspondent pas à la formation à distance).

•Préparation de la mise en œuvre - année universitaire 2025/2026 :

Cécile LALANNE indique que la mise en œuvre va s'organiser par :

- La mobilisation d'un groupe de travail
- L'identification d'une équipe de formateurs
- L'identification d'une gestionnaire de scolarité
- L'organisation d'une série de webinaires
- Le plan de formation annuel par enseignement
- La mise en œuvre de la plateforme et le choix des outils numériques.

Il est à noter que beaucoup de questions sont encore en suspens, mais que le projet connaît une belle avancée.

Julien MICHEL revient sur la question de l'évaluation.

Cécile LALANNE indique qu'il n'y aura pas une évaluation précise, mais plusieurs critères seront pris en compte. Il ne s'agit pas d'une formation qui propose du suivi individualisé, dans la mesure où l'INSPÉ n'en a pas les moyens. Il s'agira d'un accompagnement collectif à la préparation au concours.

3. Budget de l'INSPÉ :

- Plan d'économie budgétaire 2025 :

Denis ALAMARGOT évoque la nécessité de présenter au Conseil d'Institut le plan d'économie qui est demandé par l'Université de Poitiers.

Il rappelle le contexte budgétaire du 1er trimestre 2025 explicité dans une note de service du Directeur Général des Services, en date du 28 janvier 2025. Ce dernier est lié à deux phénomènes :

- Report sur les universités de dépenses d'État : 6 à 8 millions d'euros d'économie par an ;
- Pas de vote du budget d'État, ce qui a conduit à une réduction à 25% des dépenses au 1er trimestre (janvier-avril). Par conséquent, les dépenses en fonctionnement doivent être réduites.

L'Université de Poitiers a demandé aux composantes de produire un plan d'économie pour le 1er trimestre. Il est par exemple demandé de limiter l'achat informatique, et d'éviter toute commande de mobilier et de véhicule. Les arbitrages pris doivent toutefois permettre de maintenir la continuité des activités de formation et de recherche.

L'UP a proposé le processus suivant :

- Réunions des directeurs de composantes pour analyser les postes à réduire ;
- Présenter, au niveau de l'établissement, les principaux postes de dépenses ;
- Dégager les priorités et spécificités de chaque composante ;
- Chaque composante doit présenter son plan d'économie pour le trimestre et à plus long-terme.

Trois réunions se sont tenues pour aborder le plan d'économies (24 janvier, 31 janvier et 14 février 2025).

Denis ALAMARGOT présente aux membres du Conseil d'Institut le plan d'économie défini sur le périmètre de l'INSPÉ académique, pour tous les postes de dépenses.

- PILOTAGE DE L'INSPÉ ACADÉMIQUE :

Frais de déplacements :

- Maintien des remboursements de frais de déplacements pour les instances (CI, COSP, Conseil de Direction, etc.), ces dernières étant en lien avec les formations et dont le fonctionnement est nécessaire à la continuité de service ;
- Participation en distanciel aux réunions ne nécessitant pas une présence obligatoire.

Frais de réception :

Gel du poste de dépense jusqu'en avril 2025 (incluant repas au restaurant, traiteur, pauses café sauf celle dite maison).

Journée Académique :

- Maintien souhaité de la Journée Académique du 03 avril 2025 à La Rochelle Université dans la mesure où cela permet d'avancer sur le fonctionnement ;
- Prise en charge des frais de déplacements et des repas par l'INSPÉ (Journée de cohésion pour la communication interne et le travail collaboratif inter-sites, nécessaire à la continuité de service).

Communication :

- Restriction des dépenses aux seules impressions de plaquettes/affiches/flyers pour pouvoir alimenter les salons afin de favoriser le recrutement des étudiants ;
- Gel du poste de dépenses pour l'achat de goodies.

Informatique :

- Gel du poste de dépenses jusqu'en avril 2025 (fonctionnement sur les stocks réalisés).

Relations Internationales :

- Gel du poste de dépenses jusqu'en avril 2025 (aucun déplacement ni aide pécuniaire pris en charge).

- FORMATION :

Frais de déplacements :

- Maintien des frais de déplacements pour les enseignements et les visites (qui relève de la continuité pédagogique) ;
- Saisie dès que possible des ordres de missions jusqu'au 31 mars 2025 ;
- Les missions peuvent être saisies après le 31 mars 2025. Elles seront toutefois laissées « en attente de validation » en raison de l'indisponibilité des crédits.

-----Départ de Guilhem RIBAUT à 10h50.-----

Projets pédagogiques :

- Gel du poste de dépenses jusqu'en avril 2025 ;
- Les demandes formulées seront traitées dès le retour à la normale (le cas échéant). Les équipes seront invitées à émettre des vœux ;
- Dans l'attente, les demandes peuvent continuer à être émises via le lien ci-dessous :
<https://survey.appli.univ-poitiers.fr/374133?lang=fr>

Matériels pédagogiques :

- Prise en charge exclusive aux dépenses liées à la nécessité de maintien de la continuité ;
- En dehors de ces cas de figures, les demandes formulées seront traitées dès le retour à la normale (le cas échéant) ;
- Dans l'attente, les demandes peuvent continuer à être émises via le lien ci-dessous :
<https://survey.appli.univ-poitiers.fr/341214?lang=fr>

Formation de formateurs :

Aucune prise en charge des demandes de financement jusqu'en avril 2025.

Journée Portes Ouvertes :

Maintien de la prise en charge des repas et des déplacements des personnels et des étudiant.es participant.es car le recrutement des étudiant.es fait partie de la continuité. C'est la reconnaissance de l'investissement par la participation.

- RECHERCHE :

Frais de déplacements :

- Prise en charge jusqu'à 2 déplacements maximum (sur le 1er trimestre) des frais de déplacements des enseignants-chercheurs des sites distants pour se rendre dans leurs laboratoires ;
- Maintien du soutien à l'activité statutaire en lien avec les laboratoires qui assurent en priorité la continuité de la recherche.

Projets scientifiques :

- Le cofinancement INSPÉ des projets de recherche (commission recherche) prévus en 2024 est reporté jusqu'à ce que les crédits puissent être réengagés. Les collègues en ont été informés ;
- Décision de non financement de l'un des deux projets de recherche menés en collaboration avec deux composantes partenaires (Sciences Humaines & Arts, Lettres & Langues), l'un étant déjà engagé.

- FONCTIONNEMENT DES SITES :

Frais de réception :

Gel du poste de dépenses jusqu'à fin avril 2025 (sauf extrême nécessité d'accueil institutionnel).

Entretien de locaux :

Maintien des dépenses qui devront strictement couvrir les besoins pour la période allant jusqu'à fin mars 2025 en raison du maintien de la continuité de service (la formation).

Fournitures administratives :

Gel du poste de dépenses jusqu'à fin avril 2025 (sauf extrême nécessité).

Reprographie :

- Maintien des commandes de papier qui devront strictement couvrir les besoins de la période allant jusqu'à fin mars 2025 ;
- Maintien des impressions de sujets pour les examens (nécessité de continuité de service).

La reprographie représentant un poste important de dépenses, il est demandé :

- aux équipes pédagogiques de privilégier le dépôt de supports de cours en PDF sur les plateformes ;
- aux équipes administratives de limiter le plus possible les impressions dans leurs opérations de gestion (recours accru à une gestion dématérialisée).

- INVESTISSEMENT :

- Gel des achats de mobiliers et de véhicules pour l'année civile 2025 - décision applicable au niveau de l'établissement ;
- Diminution de l'enveloppe budgétaire d'investissement des composantes à 50% (en application de la délibération du Conseil d'Administration de l'établissement) ;
- Puis diminution successive de l'enveloppe budgétaire d'investissement des composantes à 25%, pour le 1er trimestre 2025 (portant l'enveloppe à hauteur de 13 500 euros).

- MASSE SALARIALE :

- Maintien des rémunérations principales des personnels titulaires et contractuels ;
- Limitation à 25% d'ouvertures de crédits de l'enveloppe UB Paie des composantes (paiement des vacances d'enseignement et des vacances BIATSS) - aucun impact pour l'INSPÉ pour le 1er trimestre 2025.

Emploi :

- Possibilité de remplacement d'agents durant la période de restrictions budgétaires si cela répond aux nécessités de continuité de service ;
- Aucune création nette d'emploi possible - Mise en place de recrutements selon une logique de programmation pluriannuelle ;
- Aucune possibilité de mesure indemnitaire de revalorisation pendant la période de restriction budgétaire (RIFSEEP, repyramidage, RIPEC, etc.). Ce sont des mesures de l'Université de Poitiers.

Denis ALAMARGOT informe que cela ne relève pas du vote des membres du Conseil d'Institut dans la mesure où ces mesures sont sollicitées l'établissement, en raison du contexte budgétaire actuel.

- Présentation d'éléments du budget de projet 2023/2024 (année échue) :

Formations	Heures réelles 23-24	Effectifs Sites	Effectifs cumulés	H/E	
Master MEEF1 mention 1er degré	12266,65	611	611	20,08	
Site Poitiers	3477,92	185		18,80	
Site Niort	2549,68	109	409	23,39	
Site Angoulême	2544,15	115		22,12	
Site La Rochelle	3694,90	202	202	18,29	manque le co-encadrement DSDEN ?
PEES mi-temps 1er degré	1256,50	58	58	21,66	
UP (socle et modulaire)	966,50	37	58	26,12	
LRU (socle et modulaire)	290,00	21		13,81	manque le co-encadrement DSDEN ?
PEES Temps plein 1er degré	457,96	170	170	2,69	
UP (socle et modulaire)	367,96	115	170	3,20	
LRU (socle et modulaire)	90,00	55		1,64	
Master MEEF2 mention 2nd degré	15356,19	379	379	40,52	
Site Poitiers	11484,70	300		38,28	
Site Niort	0,00	0	313		
Site Angoulême	995,99	13		76,61	
Site La Rochelle	2875,50	66	66	43,57	
Master MEEF3 mention EE	885,50	33	33	26,83	
Site Poitiers	885,50	33	33	26,83	
PEES mi-temps 2nd degré PLC et CPE	1807,00	68	68	26,57	
UP (socle et modulaire)	1635,00	49	68	33,37	
LRU (Transversal uniquement)	172,00	19		9,05	
PEES Temps plein 2nd degré PLC et CPE	265,00	124	124	2,14	
UP (socle et modulaire)	217,00	66	124	2,52	
LRU (socle et modulaire)	48,00	38		1,26	
Master MEEF4 mention PIF (FACO - IPHD)	1347,15	80	80	16,84	
Site Poitiers (FACO)	538,30	42		12,82	
Site Niort (IPHD)	808,85	38	80	21,29	
Total INSPÉ de l'académie de Poitiers	33841,95	1523		22,09	
Total INSPÉ Université de Poitiers	25662,70	1084		23,67	
Total INSPÉ La Rochelle Université	7179,40	491		17,88	manque le co-encadrement DSDEN ?

Denis ALAMARGOT présente les premiers éléments du budget de projet 2023/2024. Il s'agit d'une image de l'exécution du projet de l'INSPÉ, qui lie l'Université de Poitiers, l'Université de La Rochelle (LRU) et le Rectorat, chacun abondant à son niveau au projet de formation. Il souligne les éléments qui sont de plus en plus tangibles, et indique que ce sont des grandes masses. Il précise que les données sont remontées à l'année universitaire échue, de manière à pouvoir obtenir une image réelle (et non prévisionnelle).

Il remercie les différents services du Rectorat, de LRU et de l'INSPÉ pour la consolidation des données.

Ce qui interroge c'est la consommation horaire par formation (indicateur du nombre d'heures par étudiants, qui est la base de comparaison), ainsi que, de façon plus générale, les effectifs.

Pour le MEEF1, il y a la somme des heures avec le détail des effectifs.

Denis ALAMARGOT indique qu'il y a des co-encadrement dans le 17 et le 79, avec une problématique sur ce sujet. Il précise qu'un travail est mené pour résoudre ce problème, dans la mesure où le Rectorat ne souhaite pas mettre en place un co-encadrement consommateur d'heures.

François GEOFFRIAU indique que, pour les PEES TC, il manque la DSDEN dans le 17. David FÉVIN indique que, dans la consolidation 1^{er} degré, la DSDEN n'interviendrait pas sur les MT.

Pour ce qui est du MEEF 2nd degré, le taux d'encadrement des 40 heures par étudiant interroge. Denis ALAMARGOT indique que cela est dû à l'impact des formations dites orphelines qui engagent 300 heures, parfois pour 3 à 4 étudiants, même s'il existe des mutualisations entre les M1 et M2.

Ces données, une fois consolidées, seront présentées lors du comité des partenaires. Elles seront analysées et soumises à un arbitrage pour l'année prochaine.

Denis ALAMARGOT rappelle que l'INSPÉ dépassait les 23 000 heures maximales imposées par l'UP. Il indique que l'INSPÉ a réduit de 3 000 heures sa maquette de formation ce qui a permis de remplir l'objet fixé. En outre, il précise que les 25 662 heures incluent les heures réalisées au sein des composantes partenaires (FSS, SHA, SFA et L&L), pour le Master MEEF 2nd degré. Les données de La Rochelle restent à être consolidées.

Denis ALAMARGOT souligne que le taux d'encadrement est très bon, par rapport au taux d'encadrement de l'UP.

Il informe que le conseil des partenaires se tiendra le 20 février 2025.

4. Formations :

Cécile LALANNE évoque différents points relatifs à la formation.

- Synthèses des conseils de perfectionnement du 1er semestre (MEEF, PEES) :

Elle précise que les comptes-rendus des conseils de perfectionnement du 1^{er} semestre sont dans le drive académique. Elle propose au Conseil d'Institut une synthèse des axes d'amélioration identifiés.

PEES : constats et pistes d'amélioration :

- Des redondances par rapport au Master MEEF ont été remontées pour certains sites (il faut identifier plus précisément l'origine de ces redondances : part transversale ou disciplinaire ?) ;
- Suggestions de thématiques à renforcer ou à aborder dès la 1^{ère} session (une liste a été citée qui permet d'orienter le travail).

Exemple :

Souhait d'un équilibre de contenus pour chaque cycle et besoin de renforcer les contenus sur le cycle 1.

Les étudiants ressentent le besoin de plus de consultation en amont de la formation pour partir de leurs besoins. Souhait d'intégrer les néo-titulaires à la formation, pour échanger sur l'année de PEES et la 1^{ère} année de titularisation.

Souhait de davantage de temps de rencontres entre les stagiaires, envie de constituer des liens, des réseaux d'anciens (alumni).

Ils ont des difficultés à faire du lien entre leur pratique et des contenus universitaires et magistraux. Ils souhaitent des échanges plus nombreux et ont encore besoin d'accompagnement et de préparation pour la passation des épreuves des DIU et DU dès le 1^{er} semestre.

PEES : points positifs :

- Les apports d'outils concrets et d'idées pour la classe ;
- Les échanges ;
- La bienveillance et le dynamisme des formateurs ;
- La richesse des apports de la formation ;
- Le climat de travail ;
- Les modalités de travail en ateliers ;
- Les temps d'analyse de pratiques, le suivi de stage (pour les PEES MT).

MEEF : constats et pistes d'amélioration :

Selon les parcours, les mentions et/ou les années de Master :

- Besoin d'accès aux informations sur la description des maquettes et des modalités d'évaluations pour les MEEF1/2/3 ;
- Ils remontent des difficultés à trouver des documents sur Beeprof : document de cadrage des stages ou des mémoires, tableau des évaluations ;
- Hétérogénéité dans les approches des tuteurs et des mises en stage ;
- Difficultés pour trouver des tuteurs, remontée de la part des formateurs ;
- Charge de travail importante en M2 (concours, stage, master). Réflexion pour alléger les évaluations ;
- Retours parfois tardifs ou peu développés pour certaines évaluations ;
- Différences dans le suivi ou la charge de travail selon les séminaires ;
- Difficultés à faire du lien entre leur pratique et des contenus « académiques » magistraux.

MEEF - points positifs :

Selon les parcours, les mentions et/ou les années de Master :

- Contenus en adéquation avec les compétences du concours ;
- Compétences du métier bien abordées, contenu en lien avec le futur métier ;
- Richesse de la formation : combinaison de l'aspect professionnel et l'aspect scientifique ;
- Ils se sentent bien préparés aux écrits (travail et conseils adaptés du point de vue méthodologie et progressivité) et aux oraux (des cours spécifiques appréciés) ;
- Évaluations claires, dates de rendus échelonnées au cours du semestre ;
- Séances d'accompagnement de stage bienvenues ;
- Insertion professionnelle bien préparée ;
- Échanges entre étudiants inter-parcours très enrichissants, pour avoir différentes visions et approches.

Cécile LALANNE rappelle que chaque conducteur est disponible sur le drive académique.

- Harmonisation de la recherche des berceaux de stage (MEEF2 et MEEF3) :

Une cartographie des pratiques établie par le responsable de mention est présentée.

Parcours	Université	SOPA	SPA
Mathématiques	LRU	La liste des étudiants inscrits est transmise à l'IPR de secteur, avec des vœux (niveau, localisation), et c'est l'IPR qui cherche les tutrices et tuteurs et affecte les étudiants.	Sauf problème, le tuteur ou la tutrice de M2 est celui de M1. Si nécessaire, c'est l'IPR qui cherche les nouveaux tuteurs. Le nom des tutrices et tuteurs sont dans tous les cas connus au mois de juin.
Sciences industrielles pour l'ingénieur	UP	Géré en interne en sollicitant directement les tuteurs. Si possibilité de stage dans un nouveau secteur, recherche de tuteurs avec inspection	Échange avec inspection pour envisager les berrceaux. C'est l'IPR qui cherche les tuteurs et finalise. Volonté de notre part de séparer les problèmes (notamment la gestion des distances, etc. .)
Sciences Physiques & Chimiques		Suite à la première séance avec les M1, je récupère leurs vœux de lieu de stage. Cette liste est communiquée aux IA-IPR pour trouver le meilleur lieu de (stage + tuteur). La solution est alors proposée aux M1 pour validation. Nous communiquons ensuite cette liste à l'INSPE.	Échange avec inspection pour envisager le nombre de berrceaux des mi-temps et star et les lieux. C'est l'IA-IPR qui cherche les tuteurs et finalise. Par déduction, il ne reste que les SPA à s'occuper que je place le plus près de Poitiers sur des lieux restants.
Sciences de la vie et de la terre	UP	Une liste d'étudiant.es en M1 MEEF SVT est établie au début de l'été après les résultats Monmaster, communiquée auprès des IA-IPR, une recherche active est faite à partir de vœux établis à la rentrée par les IA-IPR. Une liste est transmise après validation par les IA-IPR. Nous ventilons sur les supports de stage.	Même démarche avec les M2 mais communication avec les IA-IPR et établissement des fléchages dès l'été pour effectuer une pré-rentrée avec les tuteurs-tutrices et une prise en charge des classe dès la rentrée.
Sciences de la vie et de la terre	LRU	Une liste d'étudiant.es en M1 MEEF SVT est établie au début de l'été après les résultats Monmaster, communiquée auprès des IA-IPR, une recherche active est faite à partir de vœux établis à la rentrée par les IA-IPR. Une liste est transmise après validation par les IA-IPR. Nous ventilons sur les supports de stage.	Même démarche avec les M2 mais communication avec les IA-IPR et établissement des fléchages dès l'été pour effectuer une pré-rentrée avec les tuteurs-tutrices et une prise en charge des classe dès la rentrée.

Les pratiques diffèrent en fonction des disciplines et des stages SOPA ou SPA :

- Du point de vue des étudiants :
- Vœux géographiques avec lieux de stage connus ;
- Vœux géographiques mais lieux de stage pas encore connus ;
- Vœux du type d'établissement (collège, lycée, lycée pro) ;
- Pas de vœux et ils sont placés en fonction de leur profil sur les lieux de stage.

-Du point de vue des responsables de parcours :

- Contact des tuteurs puis communication des lieux de stage aux IA-IPR ;
- Échange entre responsable de parcours et IA-IPR, contact des tuteurs par les IA-IPR.

Le souhait de l'INSPE est d'harmoniser les pratiques. Ce point a été évoqué au dernier COSP.

- Modification des jours de mises en stage pour faciliter l'observation de situations professionnelles :

Une modification des jours de mises en stage pour faciliter l'observation de situations professionnelles est soumise. En effet, pour les MEEF1, le stage du vendredi ne permet pas de participer aux réunions dans les écoles, ce qui rend cette journée moins « qualitative ».

Il est également proposé de décaler le jour de stage des M2 SPA et STAR du vendredi au jeudi, pour pouvoir assister aux réunions sans avoir à faire des allers retours. Ce serait la nouvelle modalité pour l'année prochaine.

Un point de vigilance est soulevé, à savoir qu'il faut tenir compte de l'équilibre des journées de décharge des PEMF (visites et cours).

- Fiche de liaison académique partagée pour les tuteurs et référents de stage : complétion dans un espace en ligne (MEEF, PEES) :

Cécile LALANNE indique que tous les étudiants ne sont pas suivis de la même façon lors des visites, et que la fiche de liaison est nécessaire pour la titularisation ou non de l'étudiant. Le souhait est donc d'avoir une fiche de liaison identique sur tous les sites. Ce qui n'empêche en aucun cas le référent de demander des documents complémentaires s'il le souhaite. L'idée est que cette fiche soit complétée par le référent de stage et que seul l'étudiant pourra la consulter.

Suivi de stage : fiche de liaison académique MEEF1 M2 et PEES MT :

FICHE DE LIAISON RÉFÉRENTS	
Nom et prénom de l'étudiant/stagiaire :	INSPE-Université de Poitiers
École :	Cycle :
Niveau :	
Contexte : type d'école / nombre d'élèves	
Date visite 1/Horaire :	Formateur :
Date visite 2/Horaire :	Formateur :
COMPÉTENCES P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves 1. Faire partager les valeurs de la République 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage 4. Prendre en compte la diversité des élèves 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication 8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier 10. Coopérer au sein d'une équipe 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative 12. Coopérer avec les parents d'élèves 13. Coopérer avec les partenaires de l'école 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	

Synthèse de la visite en fonction du référentiel de compétences		
VISITE 1 :	Points positifs :	Axes de progrès :
Concevoir P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P 3. Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves		
Conduire et réguler P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P 3. Mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves		
Évaluer les élèves et analyser sa pratique P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves C14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
Autres compétences		

Conclusion 1	
--------------	--

The screenshot shows the Google Drive interface. A sharing dialog box is open for a folder named "LAUGA EMMA". The dialog lists the following users and their roles:

- Béatrice Voisin (beatrice.voisin@beeprof.fr) - Propriétaire
- Cécile Lalanne (you) (cecile.lalanne@beeprof.fr) - Éditeur
- EMMA LAUGA (emma.lauga@beeprof.fr) - Lecteur
- Frédérique Darthout (frederique.darthout@beeprof.fr) - Éditeur

The "Accès général" (General access) is set to "Limité" (Limited), with the note: "Seules les personnes avec accès peuvent fournir à l'aide du lien" (Only people with access can provide the link). There are buttons for "Copier le lien" (Copy link) and "OK".

Suivi de stage : compte rendu tuteur de stage PEES MT :



1. Les comptes rendus du tuteur de stage

PROFESSEUR STAGIAIRE :		VISITEUR :	
NOM, Prénom :		NOM, Prénom :	
Pluri temps / 100%			
Mi temps / 50%			
Date de la visite:			
École :			
Classe :			
Nombre d'élèves présents :			
Conditions particulières :			
Compétences	ELEMENTS DEJA BIEN ASSURES	ELEMENTS A DEVELOPPER EN PRIORITE	
CP 1 - Maîtriser le langage écrit dans le cadre de son enseignement			
CP 3 - Connaître, mettre au point et adapter les situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves			
CP 4 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves			
CE1 - Avoir une maîtrise responsable et sûre des principes éthiques			
CE2 - Connaître sa ville			
CE 10 - Coopérer avec les parents et autres			
CE 14 - Partager dans une attitude collaborative et collective les connaissances acquises			

ANALYSE ET COMMENTAIRES
PRÉCONISATIONS HIERARCHISÉES (3 maximum)

Pour les PEES MT, la subtilité consiste dans le fait qu'ils sont rencontrés au tour à tour par leur référent, puis par le tuteur.

Cette fiche se rapproche de la fiche de liaison présentée ci-dessus. Elle consisterait en une fiche navette qui permettrait également de se coordonner.

Muriel CORET déclare qu'il serait préférable que les ateliers de travail sur ce thème soient accessibles à tous les enseignants, et pas uniquement réservés aux collègues du département stages. Cette mise en place pose des questions sur le partage des documents, le formatage d'une visite de stage. Selon elle, cette proposition ne peut pas uniquement émaner du département stage. Elle souhaite qu'il soit noté dans le CR que, malgré les questions de rationalisation, il y a beaucoup de questions de fond portant notamment sur comment évaluer, et comment communiquer.

Cécile LALANNE précise que ce sont les objectifs des 2 derniers ateliers du MEEF1.

Denis ALAMARGOT entend la nécessité de concertation et de relation spécifique entre référent, stagiaire et étudiant. C'est l'objectif des documents annexes. Il précise qu'il a besoin d'avoir une équité de traitement sur l'ensemble de l'académie pour la titularisation. Il souligne que, dans certaines situations, il n'a même pas eu accès au dossier. Ce qui fait que certains avis de titularisation ne peuvent être fondés sur 3 lignes d'évaluation, tandis que d'autres comportent plusieurs pages. Cette situation est inéquitable.

Il rappelle que l'avis de l'INSPÉ compte pour la titularisation. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir des documents partagés, homogènes, et confidentiels.

À noter qu'un travail a été conduit avec le service numérique, afin d'automatiser la création des espaces partagés, avec des droits d'accès restreints, afin de respecter la confidentialité, en application des protocoles de protection des données.

Denis ALAMARGOT fait part de son souhait de pouvoir émettre un avis homogène et équitable. Ce qui n'empêche en aucun cas la liberté pédagogique dans la relation d'encadrement avec le stagiaire. Il ne souhaite pas donner d'avis de titularisation impliquants sur la base d'absences de documents.

Suivi de stage : fiche « navette » académique PEES MT :

Aujourd'hui :

Fiche de liaison INSPÉ

+

Compte rendu tuteur de stage DSDEN

An prochain :

Aller vers un document commun complété tour à tour par le référent et par le tuteur

- UE6 : LVE dans les formations MEEF : objectifs et attendus de l'UE :

Éléments de cadrage de l'offre en Formation MASTER
Validé par la CPVU du 8 juillet 2021, et le CA du 12 juillet 2021

9. Les Langues Etrangères

Cadre CNE

Art. 26. – Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. Le diplôme de master ne peut être délivré au titre validation de l'admission au moins une langue vivante étrangère. Afin de renforcer l'attractivité et la reconnaissance internationale du diplôme de master, certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère, ou organisés en coopération avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers en application des dispositions des articles L. 121-3 et D. 613-17 et suivant du code de l'éducation.

Le cadre national fait apparaître au niveau Master l'obligation d'attester d'un niveau en langues, avec comme cible un niveau de compétence à définir relativement au cadre européen commun de référence pour les langues.

À l'université de Poitiers, les langues vivantes seront présentées sur les deux années du master (au moins 3 ECTS en M1 et au moins 3 ECTS en M2). Deux possibilités :

• la diplôme de master ne pourra être délivré qu'après obtention d'une note ≥ 10 non compensable.

• Le master ne pourra être délivré qu'après obtention par l'étudiant d'une certification dans une langue étrangère.

Certains enseignements disciplinaires de Master pourront être dispensés en langues étrangères. Si tel est le cas, l'équipe pédagogique devra indiquer dans la fiche de demande d'accréditation l'écarter la part d'enseignement en langues étrangères.

L'UE6 en MEEF1 et MEEF2 (UE5 en MEEF3) concerne les LVE (Langue Vivante Étrangère). Dans les maquettes actuelles, le contenu de l'UE consiste à un renforcement en anglais, qui est cadré dans les textes officiels des Masters.

Dans chaque Master il faut un renforcement de l'anglais, dans une perspective de mobilité européenne. Il s'agit de la maîtrise d'au moins une langue étrangère (pas uniquement l'anglais), cf. cadre plus haut.

Dans le cas de l'UP elle est présente dans les 2 années de Master.

Pour bénéficier du renforcement, il est nécessaire de suivre une formation de 2 fois 18 heures qui donne lieu à 3 ECTS. Une note plancher de 10 à l'année est imposée dans la charte. Ce qui est sévère car pour l'INSPÉ la note plancher est de 7. L'absence de compensation possible fait que certains étudiants redoublent, car ils n'ont pas obtenu 10 à l'UE.

Dans le MEEF2 mention 2nd degré, un certain nombre d'étudiants dispose déjà du niveau B2, en lien avec leur cursus de licence. Il avait été décidé de passer un accord avec la composante Lettres

& Langues pour exempter les étudiants, disposant déjà du niveau B2, des ECTS. Ces ECTS ont donc été reversés à d'autres UE. Et les étudiants ne suivent pas l'UE.

Il y a d'autres cas d'étudiants qui disposent de certificats TOEIC et TOEFL qui sont recevables. Ils sont également exemptés de l'UE6 dans ce cas de figure. Cela n'avait pas été pris en considération jusqu'alors.

En outre, la reconnaissance du niveau B2 est également nécessaire pour le DU CAPEFE.

Dans le cas du MEEF2 les enseignements qui sont dispensés portent bien sur une remise à niveau en langues. En revanche, en MEEF1, il y a de la didactique de l'anglais ou de l'espagnol qui est faite, or ce n'est pas ce qui est prévu par les textes. Il s'agit prioritairement d'une remise à niveau, et d'un renforcement en langue. Par conséquent, un étudiant qui redoublerait en raison de la non obtention de l'UE6 serait donc légitime à émettre un recours. Un ajustement est donc nécessaire.

Alison CHARAMON-HILL intervient au sujet de la question des attestations. Elle indique que les élèves de terminale obtiennent une attestation du professeur qui accompagne au Bac. Elle souligne la nécessité de clarification au sujet de la nature de l'attestation de niveau d'anglais sollicitée, ainsi que sur sa durée de validité.

Denis ALAMARGOT répond qu'actuellement il n'y a pas de durée précise. Un étudiant qui a une attestation B2 échappe à cela.

François GEOFFRIAU précise que l'attestation recevable ne peut être délivrée que par un enseignant universitaire.

Alison CHARAMON-HILL indique que c'est une attestation officielle dans la mesure où il s'agit de l'accompagnement au Bac.

François GEOFFRIAU signifie qu'il y a des organismes privés qui délivrent des attestations. Alison CHARAMON-HILL suggère de faire une liste des organisations qui sont reconnues.

Muriel CORET souhaiterait avoir un ordre d'idée du nombre d'étudiants redoublants chaque année en raison de l'anglais. Denis ALAMARGOT évalue ce chiffre à hauteur de 3 étudiants par année. Il y en a en outre quelques-uns qui sont en difficulté. Il rappelle que c'est la maison des langues qui est censée faire ce renforcement, sauf que cette dernière n'est pas toujours présente sur les sites 16 et 79. Pour La Rochelle la situation est différente.

----- Manuel GIMENES quitte la séance à 11h45 -----

- Emplois du temps de la composante INSPE : périodes réservées (pause méridienne ; mercredi AM – UNSS ; jeudi après-midi : SUAPS, Culture) :

Cécile LALANNE indique que des étudiants ont interpellé la CFVU au sujet de la pause méridienne, avait été réduite en dessous d'1h30 à certains moments.

Les emplois du temps ont été contrôlés sur le site 86. Il a été constaté que, pendant le 1er semestre, la pause méridienne avait été effectivement raccourcie. Une vigilance particulière a été adoptée.

Pause méridienne et jeudi après-midi :

Cécile LALANNE présente la délibération de la CFVU 20220407_06 du 7 avril 2022.

https://www.univ-poitiers.fr/wp-content/uploads/sites/10/2022/04/CFVU_20220407_06_Delib_PriGenCadrEmpITemps_22-23.pdf

Éléments relatifs la pause méridienne

Considérant l'allongement des temps d'attente à l'entrée des Restaurants Universitaires – permettant de prendre un repas à tarif social – et considérant la nécessaire prise en compte du bien-être des étudiants, il apparaît nécessaire de laisser le temps aux étudiantes et aux étudiants de déjeuner dans des conditions convenables.

En ce sens, une pause méridienne d'une heure trente doit être positionnée chaque jour de la semaine. Les pauses méridiennes d'une durée inférieure doivent demeurer exceptionnelles et pour des situations particulières.

Éléments relatifs au jeudi après-midi

Considérant les activités culturelles, sportives, associatives, citoyennes ou de loisir comme un facteur clé de la réussite étudiante, il apparaît nécessaire de laisser le temps aux étudiantes et aux étudiants de pratiquer ces activités.

En ce sens, le jeudi après-midi, sur la plage horaire de 14h à 18h, doit être consacré aux activités de vie étudiante. En conséquence, ni travaux pratiques, ni travaux dirigés, ni cours magistraux ne doivent être inscrits sur cette plage horaire. L'utilisation de cette plage horaire doit demeurer exceptionnelle, notamment pour les épreuves d'examen – terminal ou de contrôle continu – ne pouvant être placées à d'autres moments de la semaine.

Cette mesure ne concerne pas les formations en alternance.

Il faudra être attentif à ce que les emplois du temps ne soient pas condensés dans la partie de la semaine du lundi au jeudi midi. La semaine d'enseignement doit s'envisager du lundi au vendredi.

Cette banalisation peut aussi contribuer à favoriser une réappropriation du temps pour tous les personnels pour développer des constructions collaboratives qui font la force de notre établissement : rencontres, échanges, élaboration des projets pédagogiques, de recherches, culturels, etc.

M1 libérés

M2 non libérés (alternants)

Questionnaire étudiants SUAPS et activités culturelles

Il a été demandé aux différents sites d'avoir une vigilance par rapport à la pause méridienne, qui doit respecter le délai d'1h30, conformément à la délibération de la CFVU du 7 avril 2022. Les jeudis après-midi vont également être libérés pour les M1, conformément à la même délibération. Pour ce qui est des M2, étant donné qu'ils sont en alternance, ils ne sont pas concernés par la libération du jeudi après-midi, tel que le stipule la délibération de la CFVU.

Il est précisé qu'en application de la convention UNSS, 4 mercredis après-midi sont libérés par an.

En parallèle un questionnaire va être adressé aux étudiants pour avoir des indicateurs à ce sujet et connaître les moments où ils n'ont pas été libérés.

Muriel CORET demande si les étudiants sont informés des services proposés par le SUAPS. Émilie DESSEIGNE informe que ces informations figurent dans le livret d'accueil étudiant, qui leur est transmis en début d'année. En outre, le SUAPS adresse également une communication dédiée par mail à chaque semestre universitaire.

Denis ALAMARGOT précise qu'au sujet des 4 mercredis après-midi libérés en raison de la convention UNSS, cela coïncide pour les M2 à des après-midi mémoire de recherche. Il est donc nécessaire d'assurer une cohérence d'ensemble. Il est nécessaire de ré-étaler sur les lundis matin et vendredis, ce qui est tout à fait réalisable.

-----Départ de Carole BOYER et Yves TROUSSELLE à 11h49-----

5. Recherche pour l'éducation :

- Projet à venir d'un LéA-IFÉ - 2025 : didactique à l'INSPE de l'académie de Poitiers – articulations :Didactiques et Interdisciplinarité dans l'enseignement du Français (projet porté Muriel Coret, responsable scientifique & Gilles Tabourdeau, responsable pour le lieu d'éducation) :

Muriel CORET indique qu'à ce jour, il n'y a pas de projet LéA labellisé sur l'académie de Poitiers. Il est intéressant de se positionner. C'est une façon de reconnaître nationalement des initiatives de recherche sur différentes académies. Par conséquent, cela constitue un réseau de recherches portant sur l'éducation. Deux fois par an sont organisés des échanges et des séminaires. C'est une façon d'intégrer un réseau labellisé par l'IFÉ. Cela valorise le travail des collègues qui participent à ce type de projet. Ce qui n'est pas fait en local.

L'intérêt est également de donner une visibilité nationale, mais surtout académique, car il s'agit de recherche collaborative. Des enseignants-chercheurs y participent mais également des collègues formateurs temps partagé et temps plein, ainsi que des collègues du 1^{er} et 2nd degré. Le projet LéA permet une idée d'objet partagé et de travail en commun. Il s'agit de partager un raisonnement, une réflexion, des documents, des ressources, et de co-construire. Les collègues sont intéressés par un soutien pour déposer le projet pour tous les collègues 1er, 2nd degré, et enseignants-chercheurs. Différents partenaires vont être sollicités : le Forellis, l'INSPÉ, EAFC, le DASEN, la CARDIE, etc. L'idée est de produire sur 3 ans des ressources à la fois pour la classe et la formation (avantage du double niveau de terrain), et qui seront visibles. Des propositions de formations pourront être faites.

David FÉVIN intervient pour indiquer que l'EAFC travaillera avec grand plaisir sur ce projet et voir comment recherche et formation peuvent s'articuler, se nourrir l'un et l'autre. C'est peut-être un projet à porter à la connaissance de la commission scientifique de l'EAFC.

- Appels d'offres à venir du PPR "Sciences pour l'éducation" : projet porté par le CeRCA et partenariat envisagé avec l'INSPE (présentation par Nicolas Vibert) :

Denis ALAMARGOT évoque le projet porté par le CeRCA, et pour lequel un partenariat est envisagé avec l'INSPÉ (coordination par Nicolas VIBERT).

Cela relève du Contexte France 2030 : programme pluriannuel de recherche s'intitulant "Sciences pour l'éducation. Dans ce cadre, des appels d'offres vont être lancés probablement à l'automne 2025, avec une réponse attendue au premier semestre 2026.

Les principaux projets de recherche financés devront être pluridisciplinaires, et auront pour objet de tester à grande échelle, en lien direct avec le Rectorat et les enseignants, des solutions pédagogiques innovantes dont la recherche a déjà montré qu'elles pourraient être efficaces.

Le CeRCA a commencé à préparer un projet centré sur la compréhension et la réduction des inégalités de maîtrise du langage oral et écrit de la maternelle au collège (cycle 3).

L'une des spécificités du projet sera de tenir compte de tout ce qui se passe hors de la classe, notamment dans les familles (devoirs à la maison par exemple).

Le projet inclura aussi une action transversale en lien avec l'INSPÉ, portant sur la manière d'envisager la formation des enseignants pour que les résultats de la recherche puissent mieux infuser la formation qui est dispensée.

Un travail en commun avec l'INSPÉ est à mener, puisque cela pourrait avoir des impacts sur certaines UE, notamment l'UE5. Ceci nécessiterait de soumettre les changements au vote du COSP, puis du CI. Il est souligné que cela risque cependant d'interférer avec la réforme à venir de la formation initiale des enseignants.

Nicolas VIBERT a précisé que d'autres laboratoires vont être contactés pour participer à ce projet et que le périmètre du projet est plutôt ciblé géographiquement sur l'académie de Poitiers, sans exclure des collaborations extérieures.

Il y aura une action transversale avec l'INSPÉ, à terme. Cela permettra d'évaluer les impacts sur certaines UE (notamment l'UE5 pour les mémoires de recherche).

Le COSP a souligné l'interférence possible avec la réforme de la formation initiale des enseignants. Denis ALAMARGOT précise qu'un point de vigilance est à tenir à ce niveau.

Plusieurs laboratoires ont été contactés. Le CeRCA en sera porteur.

Ce sujet sera évoqué à nouveau au prochain COSP.

6. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12h02.

La prochaine séance du Conseil d'Institut se tiendra le 8 avril 2025 à 09h30, en salle des actes de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers.



La Présidente de séance
Par intérim
Alison CHARAMON-HILL



Le directeur de l'INSPÉ
Denis ALAMARGOT,

La secrétaire de séance
Angélique BENOIT



